

**REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TARENTEISE**

Réunion du 23 juillet 2026

Le vingt-trois juillet deux mille vingt-six, à dix-neuf heures et trente-huit minutes, le conseil municipal de Tarentaise s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur LETIEVANT Pierre.

Date de convocation du Conseil : le dix-sept juillet deux mille vingt-six.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Mesdames Charlène BEAL-FERNANDES, Claire FELIX, Catherine JOURDAT, Sandrine MOURIER, Emmanuelle QUIBLIER, Perrine VEYRE, Messieurs Mickael BLACHON, Bruno JOURDAT, Pierre LETIEVANT, Vincent MEDOC, Christophe PONCET, Bruno ROYER-FOUILLOUX, Serge THIVILLON.

Absents : Viviane JEANDROT, pouvoir à Mickaël BLACHON. Emmanuel PROTIERE.

Secrétaire de séance : Claire FELIX.

Délibération n°5 : (2026-035 bis) : Restitution de la retenue de garantie des travaux du cimetière 2019

Vu la réception des travaux d'aménagement du nouveau cimetière réalisée le 12 novembre 2019,

Vu l'absence de remboursement de la retenue de garantie,

Vu la demande de l'entreprise BORNE TP en date du 30 juin 2026 pour la restitution de la retenue de garantie,

Considérant la loi n° 71-584 du 16 juillet 1971 indiquant que si toutes les réserves ont été levées, l'argent doit être restitué à l'entreprise un an après la réception,

Le maire propose de pouvoir libérer la retenue de garantie (5 762.70 €) et de clotûrer ainsi ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la restitution de la DGD à l'entreprise BORNE TP pour un montant de 5 762.70 €,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

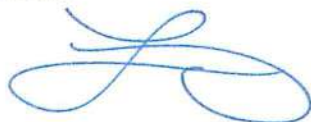
Pour copie certifiée conforme

À Tarentaise, le 23/07/2026

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture le 28/07/2026

et affichage en mairie le même jour

Pierre LETIEVANT,
Maire



Claire FELIX,
Secrétaire de séance

